

rable représentant veut poser la question de privilège. Je l'entendrai et déciderai si elle est réglementaire.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, on a annoncé dans les journaux, il y a des mois, que M. Lin avait fait rapport au gouvernement.

Le très hon. M. Trudeau: Dans les journaux? Alors, qu'y a-t-il de nouveau?

Le très hon. M. Diefenbaker: Et le premier ministre ne l'a jamais nié. Il le nie maintenant parce qu'il sait ce que cela veut dire.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, si je devais nier des nouvelles que publient les journaux ou déterminer si ce qu'ils disent est vrai ou faux, je n'aurais pas le temps de faire autre chose.

Des voix: Bravo!

● (2.10 p.m.)

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je dois maintenir que la question de privilège ne se pose pas. Il s'agit, je le répète, d'un différend entre deux très hon. représentants sur de présumés faits. On ne peut donc pas soulever la question de privilège et je dois rendre une décision dans ce sens. J'espère qu'aucun député ne cherchera à poser la question de privilège pour le compte de la tribune de la presse.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Soyez assuré, monsieur l'Orateur, que je ne veux attaquer ni les journalistes ni qui que ce soit.

Le très hon. M. Trudeau: Ça, c'est chic.

L'hon. M. Stanfield: Le hansard renferme une inexactitude. Malheureusement, comme je ne l'ai pas devant moi, je ne puis citer le numéro de la page. Dans une question au premier ministre je parlais d'une déclaration de M. Young, président de la Commission des prix et des revenus quant à un taux d'emploi inacceptable. J'ai maintenant le hansard. A la page 935, on peut lire:

... ma question découle de la déclaration de M. Young: si la politique de restriction échouait, a-t-il dit, les autorités devraient peut-être recourir au chômage partiel sous une forme acceptable pour tous les intéressés.

Je crois avoir dit «inacceptable». La question l'indique clairement. C'est évident, car autrement la question n'aurait pas de sens.

Le très hon. M. Trudeau: Les questions n'en ont pas toujours.

L'hon. M. Stanfield: Je regrette, monsieur l'Orateur, si je blesse le premier ministre. Je [M. l'Orateur.]

demande une rectification au hansard où l'on devrait lire en réalité: «chômage partiel sous une forme inacceptable».

[Français]

AFFAIRES COURANTES

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

M. H.-Pit Lessard (La Salle) présente le 1^{er} rapport du comité permanent des transports et des communications, dans les deux langues officielles.

M. Paul-M. Gervais (Sherbrooke) présente le 1^{er} rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques.

[Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

LE TRANSPORT TERRESTRE AUX AÉROPORTS

[Traduction]

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, la Chambre se rappellera que le ministre des Transports a proposé il y a quelques jours que la question du transport terrestre aux aéroports du Canada soit soumise à l'étude d'un comité. J'ai consulté les représentants des différents partis et il pourrait, je crois, y avoir consentement unanime à un ordre se lisant comme il suit:

Que le comité permanent des transports et des communications soit chargé d'étudier la question du transport terrestre aux aéroports du Canada;

Et que, pendant son étude de la question susmentionnée, le comité soit autorisé à siéger en divers endroits au Canada.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je dois présenter des excuses au ministre à ce propos. Je n'ai pas assisté à la réunion des leaders des partis à la Chambre, qui s'est tenue hier. L'ordre est en vérité acceptable sauf pour la disposition permettant au comité de siéger en divers endroits. Je suis désolé d'avoir à faire cette communication au ministre, car il m'a en effet consulté immédiatement avant la séance.

La dernière partie de l'ordre, portant que le comité peut siéger en divers endroits au Canada, n'est pas acceptable. Je n'ai pas besoin de dire pourquoi. Si demande est faite par le président d'agréer le rapport du comité qui renferme cette proposition, je m'expliquerai à ce moment-là.